Ordonnance de télécom CRTC 2010-946

Version PDF

Ottawa, le 20 décembre 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	Nº de dossier	Date de la demande
MTO Telecom Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-M72-201017161	le 18 novembre 2010

Secrétaire général

